

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

**2016 DLH 119** 40 rue Raynouard (16<sup>ème</sup>) – Travaux de ravalement du mur mitoyen – Autorisations d'urbanisme.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires aux travaux de ravalement du mur mitoyen du Presbytère situé au 40 rue Raynouard (16<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires aux travaux de ravalement du mur mitoyen du Presbytère situé au 40 rue Raynouard (16<sup>ème</sup>).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**